



Règlement de l'exposition « Bourg-Achard a du talent »



Article 1 :

Dans le cadre de la programmation culturelle « La saison d'Hector » de la médiathèque Hector Malot de Bourg-Achard, une exposition dénommée « Bourg-Achard a du talent » est organisée du mercredi 14 mai au samedi 14 juin 2025.

La Médiathèque Hector Malot est un service de la commune de Bourg-Achard.

Article 2 : Définition de l'exposition

L'exposition « Bourg-Achard a du talent » souhaite valoriser les talents des habitants du Roumois. Ouverte à tous, il n'est pas nécessaire d'être adhérent de la médiathèque pour y participer. Les œuvres des élèves de l'école des Arts de Bourg-Achard seront également mises en valeur.

L'exposition pourra accueillir des œuvres aux formes et matériaux variés. Par exemple : peinture, dessin, photo, sculpture, céramique, bijoux, arts du papier, arts du fil, arts du métal, arts du bois, art végétal, etc. Les œuvres peuvent donc être en 2 dimensions ou en volume.

Les œuvres doivent impérativement être artisanales et faites main par le participant.

L'exposition « Bourg-Achard a du talent » ne pourra pas donner lieu à des ventes d'œuvres directes au sein de la médiathèque. Cependant, il sera possible de mentionner vos coordonnées de contact sur le cartel accompagnant chaque œuvre.

L'exposition « Bourg-Achard a du talent » sera inaugurée le mercredi 14 mai à 18h, en présence de Josette Simon, maire de la commune de Bourg-Achard.

Article 3 : Conditions d'inscription à l'exposition

L'exposition « Bourg-Achard a du talent » se déroulera au sein de la médiathèque Hector Malot. Cet espace, ouvert à tous, est fréquenté par un large public. C'est pourquoi les œuvres ne devront pas être de nature à heurter les sensibilités.

Pour exposer, le dépôt des œuvres devra respecter les conditions suivantes :

- maximum 3 œuvres par participant
- si les œuvres sont déposées dans un contenant (sac, pochette à dessin, carton, etc.), ces contenants doivent être étiquetés au nom du participant.
- les œuvres devront être étiquetées sur une face cachée ou à l'aide d'un ruban (selon le type de l'œuvre).

Sur l'étiquette, devront être mentionnées le nom et le prénom du participant, le nom de l'œuvre et sa date de création, la technique et les matériaux employés, éventuellement les coordonnées de contact.

- les dessins devront être encadrés. Il n'est pas nécessaire d'encadrer les toiles.
- les œuvres doivent être non périssables.
- les œuvres ne doivent pas être de nature à heurter les sensibilités.
- les participants s'engagent à laisser leurs œuvres toute la durée de l'exposition.
- lors du dépôt des œuvres, les participants devront signer un document attestant le dépôt des œuvres et valant acceptation du présent règlement.

Le dépôt des œuvres se fera entre le mardi 22 avril et le samedi 3 mai 2025, aux horaires d'ouverture au public de la médiathèque Hector Malot.

Le retrait des œuvres se fera entre le lundi 16 juin et le samedi 28 juin 2025, aux horaires d'ouverture au public de la médiathèque Hector Malot.

La médiathèque se réserve le droit d'exposer ou non les œuvres déposées en raison des contraintes techniques et spatiales liées au bâtiment ou pour non-respect des conditions énumérées.

La médiathèque est libre du choix de la scénographie de l'exposition « Bourg-Achard a du talent ».

La médiathèque se décharge de toute responsabilité en cas de dommages sur les œuvres causés par un tiers, fréquentant la médiathèque.

Article 4 : Calendrier de l'exposition

Dépôt des oeuvres :

Le dépôt des œuvres se fera entre le mardi 22 avril et le samedi 3 mai 2025, aux horaires d'ouverture au public de la médiathèque Hector Malot.

Horaires d'ouverture de la médiathèque Hector Malot :

- Lundi : 9h30 – 12h30
- Mardi : 14h – 18h
- Mercredi : 9h30 – 12h30 & 14h – 19h
- Vendredi : 9h30 – 12h30 & 15h – 19h
- Samedi : 9h30 – 12h30

Exposition :

L'exposition « Bourg-Achard a du talent » se tiendra du mercredi 14 mai au samedi 14 juin 2025.

Elle sera visible lors des horaires d'ouverture au public de la médiathèque, soit :

- Lundi : 9h30 – 12h30
- Mardi : 14h – 18h
- Mercredi : 9h30 – 12h30 & 14h – 19h
- Vendredi : 9h30 – 12h30 & 15h – 19h
- Samedi : 9h30 – 12h30

Inauguration :

L'exposition « Bourg-Achard a du talent » sera inaugurée le mercredi 14 mai à 18h, en présence de Josette Simon, maire de la commune de Bourg-Achard.

Retrait des œuvres :

Le retrait des œuvres se fera entre le lundi 16 juin et le samedi 28 juin 2025, aux horaires d'ouverture au public de la médiathèque Hector Malot.

Rappel des horaires d'ouverture de la médiathèque Hector Malot :

- Lundi : 9h30 – 12h30
- Mardi : 14h – 18h
- Mercredi : 9h30 – 12h30 & 14h – 19h
- Vendredi : 9h30 – 12h30 & 15h – 19h
- Samedi : 9h30 – 12h30

Article 5 : Droit à l'image et diffusion

Les participants s'engagent à accepter gratuitement la diffusion de leur image et de leurs oeuvres sur tous les supports (papier & numérique) de communication de la Médiathèque Hector Malot et de la Commune de Bourg-Achard.

Article 6 : Acceptation du règlement

La participation à cette exposition entraîne l'acceptation du présent règlement. Toute interprétation litigieuse de ce règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par les organisateurs.